

Rapport numéro 4 des curateurs au 31 août 2016 :

No 593/14	No 679 / 14	No 611/14
Espirito Santo International SA	RIOFORTE Investments SA	Espirito Santo Control SA
(«ESI »)	(«RFI »)	(«ESC »)
Jugement no 1124/2014	Jugement no 1382 / 2014	Jugement no 1154/2014
du 27 octobre 2014	du 8 décembre 2014	du 5 novembre 2014
Curateurs:	Curateurs:	Curateur:
Me Alain RUKAVINA	Me Alain RUKAVINA	Me Alain RUKAVINA
M. Paul LAPLUME	M. Paul LAPLUME	

Juge-commissaire : Monsieur Gilles HERRMANN

Le présent rapport a pour objectif de présenter des informations sur l'évolution et la situation des sociétés en faillite. Ces informations ont un caractère général.

Pour des raisons dues à des litiges potentiels ou en cours, les curateurs sont dans l'impossibilité de communiquer sur l'ensemble des aspects des faillites.

Les curateurs ont apporté les soins nécessaires à la collecte et au traitement des informations données. Ils ne peuvent cependant en garantir ni l'exhaustivité, ni l'exactitude.

Les informations communiquées reflètent la connaissance des curateurs sur les sociétés en faillite au moment de la rédaction de ce rapport. Cette connaissance est susceptible d'évoluer et avec elle, les informations à communiquer par les curateurs. Dans une telle éventualité, les curateurs ne procéderont pas à une mise à jour systématique et immédiate de leur communication, mais l'incluront dans le rapport suivant qui sera publié sur ce site.

Le prochain rapport sera publié lorsque la situation des sociétés en faillite le justifiera.

La présente communication est faite sous toutes réserves et sans préjudice quant aux droits des curateurs, qui déclinent notamment toute responsabilité pour l'utilisation ou la non-utilisation que des personnes tierces feront des informations communiquées.

Le présent rapport fait suite au rapport des curateurs au 30 avril 2016 publié sur le site internet des faillites (« Rapport 3 »)

1. Eléments communs à plusieurs faillites

Les trois sociétés en faillite faisant partie du même groupe, le groupe Espirito Santo («GES»), un certain nombre d'éléments de ce rapport sont communs aux trois faillites. Ces éléments seront traités sous ce titre.

Les curateurs ont établi un site internet www.espiritosantoinvolencies.lu qui sert à diffuser des informations générales sur les faillites. Les personnes intéressées sont invitées à consulter régulièrement ce site et notamment la rubrique « Information ».

1.1. Objectif du travail des curateurs

Le travail des curateurs, effectué sous la surveillance du Tribunal de commerce de Luxembourg, a pour finalité la récupération des actifs des sociétés en faillite et leur distribution aux créanciers reconnus.

1.2. Relations avec les autres entités du groupe Espirito Santo ayant fait l'objet de procédures collectives

1.2.1. ES Financière S.A. (« ESFIL »)

L'assignation du 9 octobre 2015 d'ESFIL (EUR 1,55 milliard), représentée par son curateur Me Laurence JACQUES, reste actuellement en suspens.

1.2.2. Banque Privée Espirito Santo en Suisse (BPES)

1.2.2.1 Déclarations de créance des clients de BPES dans les faillites ESI, RFI ou ESC

Les discussions avec le liquidateur de BPES sur les modalités de la remise des déclarations de créance des clients de BPES dans les faillites ESI, RFI ou ESC sont susceptibles d'aboutir dans les prochaines semaines. Si tel est le cas, des détails seront publiés sur le site des faillites.

Afin de permettre de dégager des solutions communes, le délai pour la remise de déclarations de créance dans les faillites luxembourgeoises avait été étendu au 31 octobre 2016. S'il s'avère que les clients de BPES ont la possibilité de remettre une déclaration de créances dans les faillites luxembourgeoises les curateurs accorderont une extension du délai, qui fera l'objet d'une publication séparée sur le site des faillites.

1.2.2.2 Demandes révocatoires des liquidateurs de BPES

Le 7 juillet 2016, les liquidateurs de BPES ont annoncé des demandes révocatoires sous le droit des faillites suisses à l'encontre de ESC, ESI et RFI pour les montants suivants :

ESI : CHF 224.532,42
EUR 2.103.969.124,58
USD 763.552.961,66

RFI : CHF 13.591.000,00
EUR 1.355.404.923,97
GBP 3.000.000,00
USD 457.410.022,12

ESC : EUR 285.356,90

Ces demandes révocatoires viseraient des transferts effectués sur les comptes des sociétés dans les livres de BPES entre le 1^{er} janvier 2014 et le 19 septembre 2014. Ces demandes ne sont actuellement pas reprises dans le total des déclarations de créances reçues par chacune des sociétés détaillées ci-dessous.

En suivant l'avis donné par leur conseil suisse, les curateurs ont accepté de signer une déclaration de renonciation à la prescription, pour éviter que les liquidateurs suisses engagent immédiatement une procédure judiciaire.

1.2.3. ES IRMAOS SGPS SA (ES IRMAOS)

La demande en résolution judiciaire du liquidateur de ES IRMAOS et l'opposition des curateurs restent pendantes devant le tribunal à Lisbonne. Les curateurs rappellent que la demande a pour objet l'annulation de la vente de 81.231.725 actions de ESFG par ESI à ES IRMAOS et la restitution du prix de vente de € 1,7 milliard.

1.3. Relations avec les Parquets et la police judiciaire

1.3.1. Au Portugal

Les discussions continuent avec le Juge d'instruction et le Procureur portugais afin de (i) permettre un déblocage des biens saisis dans le but de pouvoir vendre et de (ii) trouver un modus operandi permettant d'éviter des actions des autorités pénales bloquant la mission des curateurs et le travail de leurs conseillers portugais.

1.3.2. En Suisse

Les contacts continuent avec le Procureur de la Confédération suisse pour permettre la réalisation des biens saisis. Les saisies pénales restent en place.

1.4. Politique d'information

Les curateurs continuent leur politique de communication au public par le site internet des faillites.

1.5. Investigations

Les curateurs continuent leurs investigations concernant les opérations susceptibles d'avoir eu une influence significative sur la situation financière du GES et des sociétés en faillite, celles pouvant être remises en question et/ou celles qui sont susceptibles d'engager la responsabilité de leurs acteurs. L'objectif de ces investigations est d'identifier des actifs récupérables pour les faillites.

A ces fins, les curateurs (i) analysent les possibilités de se joindre à des actions pénales (ii) mettent en œuvre les actions nécessaires pour prendre le contrôle de certaines sociétés offshore liées au GES.

Le contrôle de ces sociétés permettrait d'avoir accès à des informations sur les opérations de ces sociétés et de contrer ainsi le secret professionnel invoqué par certains prestataires de service.

2. Espirito Santo International SA

2.1. Réalisation des actifs

2.1.1. Avoirs en banque

Au 31 août 2016, les avoirs en banque s'élevaient à € 22.786.331,91 et à USD 135.966.556,30, dont des fonds détenus à titre conservatoire de € 21.719.423,67 et de USD 135.670.000,00.

Les fonds détenus à titre conservatoire concernent des récupérations par la faillite sur lesquelles des tiers sont susceptibles d'invoquer des droits.

2.1.2. Participations

De nombreux titres (actions, etc.) appartenant à la faillite continuent à faire l'objet d'un blocage ou d'une saisie par les autorités pénales.

Des entités tierces continuent à réclamer des droits sur certains actifs.

Les curateurs œuvrent à la réalisation de ces titres, soit par cession, soit par liquidation.

2.1.3. Immeubles situés aux Etats-Unis d'Amérique

Le processus de vente d'immeubles situés aux Etats-Unis d'Amérique s'est poursuivi depuis la publication du Rapport 3. Les fonds récupérés par la faillite sont classés dans les actifs détenus à titre conservatoire.

2.1.4. Sociétés off-shore

Comme décrit au point 1.5. les curateurs continuent leurs investigations.

2.1.5. Ventes futures

Les curateurs cherchent à trouver une solution quant à la mainlevée des saisies pénales et le déblocage des séquestres pénaux afin de pouvoir reprendre les ventes dans les meilleurs délais.

2.1.6. Récupérations prévisibles

Les informations qui sont actuellement disponibles aux curateurs ne permettent pas de faire une estimation, ni des récupérations totales, ni des récupérations revenant à la société en faillite.

Il ne peut être exclu que les saisies et séquestres au pénal et les éventuels droits de tiers empêchent durablement, sinon définitivement, que la faillite puisse récupérer et distribuer certains actifs. Il n'est en effet pas exclu que les autorités pénales aient pour objectif une confiscation des avoirs actuellement saisis.

2.2. Le passif de la faillite.

Au 31 août 2016, environ 1.180 déclarations de créance ont été déposées. Le montant total des déclarations déposées à titre chirographaire s'élève à plus de € 4,77 milliards.

Les demandes révocatoires des liquidateurs de BPES (CHF 224.531,42, EUR 2.103.969.124,58 et USD 763.552.961,66) ne sont pas comprises dans ce total.

Le montant réclamé dans l'assignation de Me JACQUES (EUR 1,55 milliard) n'est pas non plus compris dans ce total.

La date limite pour le dépôt des déclarations de créances est actuellement fixée au 31 octobre 2016. Un report éventuel fera l'objet d'un communiqué séparé.

La vérification administrative des déclarations de créance reçues est en cours. Dans la mesure du possible, les déclarants sont individuellement invités de compléter leur dossier. Les dossiers complétés seront soumis à une revue finale. Les curateurs procéderont ensuite par des vérifications des créances échelonnées.

2.3. Recettes et dépenses

Depuis la date de jugement de la faillite et jusqu'au 31 août 2016, les curateurs ont enregistré les flux suivants :

Recettes : € 146.555.430,27

Dépenses : € 1.628.821,41 qui se répartissent comme suit :

• honoraires curateurs	€ 1.220.114,42
• honoraires avocats	€ 144.261,39
• autres honoraires	€ 134.290,84
• assurance	€ 94.640,00
• frais d'administration et divers	€ 33.494,86
• frais bancaires	€ 2.019,90

Il s'agit de flux effectifs, sans proratisation (cut-off) et sans mise en place de provisions.

3. Rio Forte Investments SA

3.1. Réalisation des actifs

3.1.1. Avoirs en banque

Au 31 août 2016, les avoirs en banque s'élèvent à € 138.628.023,53 dont un montant de € 28.600.000 fait l'objet d'une saisie pénale.

Les curateurs n'ont pas identifié de fonds détenus à titre conservatoire.

3.1.2. Participations

De nombreux titres (actions, etc.) déposés auprès de banques suisses et portugaises continuent à faire l'objet d'un blocage ou d'une saisie par les autorités pénales.

Les curateurs œuvrent à la réalisation de ces participations, soit par cession, soit par liquidation.

Le processus de vente de la sous-sous-filiale de droit brésilien Companhia Brasileira de Agropecuária – Cobrape est en cours.

La reprise de la cession des participations dans la société Herdade da Comporta et dans le fonds immobilier lié a été annoncée et sera réalisée prochainement.

Le processus de vente de la participation majoritaire dans la société Paraguay Agricultural Corporation S.A. est en préparation. Il est prévu de lancer ce processus dans les prochains mois.

3.1.3. Saisie de la quasi-intégralité des avoirs situés au Portugal par les autorités portugaises

En attendant qu'une solution soit trouvée avec les autorités portugaises pour débloquer la situation et permettre une réalisation des actifs actuellement saisis au Portugal, le processus de vente des participations ES Property SGPS et des fonds immobiliers liés FIMES I et FIMES II reste suspendu.

Il en va de même de nombreux autres actifs détenus par des filiales de RFI.

3.1.4. Ventes futures

Dans la mesure du possible, les ventes futures seront annoncées sur le site internet de la faillite.

3.1.5. Récupérations prévisibles

Les informations actuellement disponibles aux curateurs ne permettent pas de faire une estimation, ni des récupérations totales, ni des récupérations revenant à la société en faillite.

Il ne peut être exclu que les saisies et séquestres au pénal et les éventuels droits de tiers empêchent durablement, sinon définitivement, que la faillite puisse récupérer et distribuer certains actifs. Il n'est en effet pas exclu que les autorités pénales aient pour objectif une confiscation des avoirs actuellement saisis.

3.2. Le passif de la faillite.

Au 31 août 2016, environ 1.390 déclarations de créance ont été déposées, dont 6 ont été retirées. Le montant total des déclarations déposées à titre chirographaire s'élève à plus de € 3,16 milliards.

Les demandes révocatoires des liquidateurs de BPES (CHF 13.591.000,00, EUR 1.355.404.923,97, GBP 3.000.000,00 et USD 457.410.022,12) ne sont pas comprises dans ce total.

La date limite pour le dépôt des déclarations de créances est actuellement fixée au 31 octobre 2016. Un report éventuel fera l'objet d'un communiqué séparé.

La vérification administrative des déclarations de créance reçues est en cours. Dans la mesure du possible, les déclarants sont individuellement invités de compléter leur dossier. Les dossiers complétés seront soumis à une revue finale. Les curateurs procéderont ensuite par des vérifications des créances échelonnées.

3.3. Recettes et dépenses

Depuis la date de jugement de la faillite et jusqu'au 31 août 2016, les curateurs ont enregistré les flux suivants :

Recettes : € 141.330.250,60

Dépenses : € 2.702.227,07 qui se répartissent comme suit :

• honoraires curateurs	€ 1.313.671,11
• honoraires prestataires	€ 451.544,09
• honoraires avocats	€ 310.239,68
• autres honoraires	€ 119.249,36
• assurance	€ 283.920,00
• frais informatique	€ 14.655,86
• frais d'administration et divers	€ 21.610,80
• frais de voyages	€ 21.643,76
• frais bancaires	€ 818,58
• impôts	€ 7.803,00
• décompte frais de gestion contrôlée	€ 157.070,83

Il s'agit de flux effectifs, sans proratisation (cut-off) et sans mise en place de provisions.

4. Espirito Santo Control SA

Dans cette faillite, il n'y a pas eu d'évolution substantielle depuis le Rapport 3.

La société n'a pas de fonds liquides.

Au 31 août 2016, 9 déclarations de créance ont été déposées, dont une a été retirée. Le montant total des déclarations déposées à titre chirographaire s'élève à environ € 70 millions.

Les demandes révocatoires des liquidateurs de BPES pour EUR 285.356,90 ne sont pas comprises dans ce total.

Luxembourg, le 16 septembre 2016

Les curateurs